



Ville de
Saint-Tropez

OCTOBRE
2019

Comités de Quartiers

> *Général*

RECENSEMENT 2020 :



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

du 16 JANVIER au 15 FEVRIER



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, savoir une même liste (er un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **mairiel de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas sur sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remettez soigneusement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à rassembler les questionnaires et ceux de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**

> *Général*

C'EST UTILE :

- il détermine la population officielle de chaque commune,
- les résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes,
- le bilan permet d'ajuster l'action municipale aux besoins de la population (équipements collectifs, rénovation des quartiers, moyens de transports ...).

> *Général*

C'EST SIMPLE :

Les agents recenseurs, recrutés par la Mairie, vous remettront vos codes de connexion ou des questionnaires papier qu'ils viendront ensuite récupérer.

www.le-recensement-et-moi.fr

> *Général*

C'EST SÛR :

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), de manière strictement confidentielle (les noms et adresses ne sont pas enregistrés, ni conservés).

> *Général*

COLLECTE de la VILLE :

Contrat Entreprise PIZZORNO / Commune :

- tous les 15 jours, réunions « Saint-Tropez Propre » en présence de Mme SERRA, du ou des directeurs de la société, des chefs d'équipes et des agents du service Environnement municipal.
- chaque jour, contact direct avec ces personnes, sur le terrain, par téléphone, mail ou via le logiciel de liaison pour indiquer les anomalies,
- contact quotidien de Michel CHIKER, remplaçant de Laura BERARDI, avec les directeurs et chefs d'équipes.

> Général

Mission de l'agent assermenté du service de l'Environnement :

- état de nettoyage des rues,
- surveillance des plannings de nettoyage de la voirie, des avaloirs, en conformité avec le cahier des charges du marché,
- relevé des anomalies de nettoyage (décalage d'horaires, panne de véhicules ...),
- correction de ces dysfonctionnements et suivi des corrections,
- force de proposition pour améliorer la propreté,
- surveillance des administrés avec rappels à l'ordre et verbalisations (135 €)
du 23 juillet (prise de fonction) au 5 octobre : 13 verbalisations

> *Général*

Contrat entreprise PIZZORNO / Communauté de Communes :

Le service municipal de l'Environnement est en lien étroit avec le « Pôle Déchets de la COM COM » (en charge de la collecte et du traitement de tous les déchets, de la gestion des bacs et des déchèteries) :

- le responsable de la collecte,
- le responsable de secteur,
- les ambassadeurs de tri.

De plus, des réunions sont organisées avant, pendant et après la saison, ainsi qu'en période hivernale.

> Général

Le service municipal de l'Environnement est l'interface de la COM COM pour :

- suivi des nouvelles dispositions du marché de collecte,
- renseignements des administrés,
- mise en place de collectes de cartons professionnels supplémentaires cet été,
- installation de bacs de collectes supplémentaires place Forbin, rue du Cépoun Sanmartin, traverse de la rue Allard,
- mise à disposition de bacs de collecte et de tri pour les différentes manifestations tout au long de l'année,
- étude pour l'installation de containers enterrés sur différents sites : place Forbin, rue du 8 mai 1945, quai de l'Epi,
- suivi et contrôle des prestations de collecte et remontées des informations,
- remontées des problèmes rencontrés lors des prestations de collecte.

> *Général*

Dès cet automne :

- réunions de débriefing,
- réflexion sur l'implantation de bacs de collecte : Vieille Ville, ZA Saint-Claude, les écarts, ...
- avancement du dossier concernant l'implantation de containers enterrés.

> *Général*

MOUSTIQUES :

Bornes SMART BAM de la marque QISTA :

Acquisitions de 5 équipements « attrapes moustiques » qui seront implantés :

- à l'école maternelle,
- à l'école des Lauriers,
- au Pôle Enfance.

Ces bornes attirent les femelles moustiques, évitant ainsi la ponte de 200 œufs toutes les 48 heures.

Ces équipements permettent de diminuer de manière drastique les populations de moustiques.

Coût : 850 € l'unité TTC

Principales caractéristiques des bornes :

- programmation : marche / arrêt
- système d'attraction breveté avec point de capture adaptable (*les moustiques Tigre volent et piquent plus bas que les traditionnels*)
- système de comptage du nombre de moustiques capturés
- arrêt automatique de la borne selon les conditions météorologiques (*vent et pluie*)
- capture des moustiques Tigre, traditionnels et des Arabis
- fixation au sol sur une dalle béton ou ciment



> *Général*

YACHT CLUB de SAINT-TROPEZ : bilan de l'été :

Activités :

- stages,
- locations,
- cours particuliers en optimist, catamaran, planche à voile, kite surf, stand up paddle et kayak.



RESERVE AUX
MEMBRES

ONLY MEMBERS



FRA
83022

MYSTIC

N
S

115013
810211
HOBBIE
CAT





AF 023
53058

013

M

2

5

8

M

Epil

> *Général*

Quelques chiffres :

- 350 membres,
- 600 stagiaires à la semaine,
- + de 1500 heures de locations et cours particuliers

Prestations complémentaires :

- mobilier et matériel de cuisine,
- barbecues le mercredi

> *Général*

A noter :

- une hausse des propriétaires de bateaux avec une trentaine de membres possédant leurs propres embarcations,
- présence quotidienne des enfants du CLJ et du Centre Aéré, encadrés par un agent spécialement dédié à leur accueil,
- l'ambiance conviviale d'un club sportif, grâce à l'investissement et au professionnalisme de l'équipe.

> *Général*

CHAPELLE SAINTE-ANNE :



> *Général*

Le site est classé depuis le 3 juin 1932 et la chapelle l'a été au titre des Monuments Historiques le 21 décembre 1981.

De 2008 à aujourd'hui : 174.866,79 € de travaux réalisés.

26 mai 2016 : état sanitaire réalisé par l'Architecte des Bâtiments de France.

> *Général*

Septembre 2018 : compte-tenu du diagnostic et des préconisations, obligation de lancer un appel d'offres pour choix d'un architecte agréé du patrimoine.

Septembre et octobre 2018 : relevé de l'état existant.

Novembre et décembre 2018 : bilan technique.

Fin décembre 2018 : sondages réalisés à la demande de la DRAC.

> *Général*

Janvier et février 2019 : consultation des appels d'offres pour prestations très spécifiques.

Avril 2019 : sondages et analyses en laboratoire.

Fin mai 2019 : transmission du rapport concernant les sondages à la DRAC pour observations.

Septembre 2019 : retour sur étude commune entre le maître d'œuvre et la DRAC sur la mise en valeur des ex-voto dans la chapelle.

> *Général*

Automne : dépôt du permis de construire.

Travaux programmés durant 10 semaines environ.

Fin février 2020 : fin des travaux, en fonction des délais d'instruction.

> *Général*

EX-VOTO :

Collection classée depuis le 2 mai 2012 au titre des monuments historiques. Elle comprend :

- 55 tableaux
- 2 photographies
- 5 dioramas
- 17 maquettes
- 11 plaques de marbre
- 10 objets divers

> *Général*

22 août 2013 : notification d'un marché pour restauration de l'ensemble des tableaux.

Depuis mars 2014 : suite à la visite de l'ABF, décision de conserver les ex-voto restaurés dans les réserves sécurisées de la Citadelle.

> *Général*

EGLISE PAROISSIALE :



> *Général*

2017 : prévision de rénovation des 4 façades du clocher (1100 m²).

Décembre 2018 : lancement de l'appel d'offres pour choix de l'architecte agréé du patrimoine.

8 mars 2019 : candidat retenu et notification du marché à maîtrise d'œuvre.

> *Général*

Avril 2019 : demande de la DRAC de réaliser un relevé des mesures de l'église.

Mai 2019 : relevé réalisé + nouvelle demande de la DRAC et de l'architecte de réaliser une analyse technique de toute la structure soutenant le clocher.

Août 2019 : diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé.

> *Général*

Automne : dépôt du permis de construire obligatoire.

En fonction des délais d'instruction, **fin des travaux prévue mi-février 2020.**

Octobre 2019 : tout l'éclairage intérieur sera également rénové : 35.000 € TTC.

> Général

BATEAUX ECHOUÉS – secteur du Pilon :



> *Général*

IPSUM :

- échouage dans la **nuit du 4 au 5 mai 2019**
- **5 mai** : pompage d'environ 5000 litres de gasoil en raison des risques de pollution marine
- **9 mai** : courrier à l'assureur italien du propriétaire du bateau : sans réponse
- **9 mai** : mise en demeure de la DDTM au propriétaire pour enlèvement sous 5 jours : sans réponse

> *Général*

- **4 juin** : courrier de M. le Maire au Préfet sollicitant l'aide des services de l'Etat pour procéder à l'enlèvement
- envoi du devis de confinement sécuritaire et visuel au propriétaire : refus du devis
- courrier de M. le Préfet Maritime à l'assureur pour accélération des opérations de retrait du navire.

> *Général*

CENTAURA :

- échouage dans **la nuit du 9 au 10 septembre 2019**,
à l'entrée du port du Pilon
- dès **le lendemain**, intervention de la S.N.S.M. pour pompage
de la voie d'eau
- remorquage de l'épave à proximité de l'IPSUM par les
services de l'Etat

> *Général*

- **19 septembre** : mise en demeure du propriétaire par la D.T.T.M. pour sécurisation et enlèvement de l'épave
- impossibilité du propriétaire d'assurer financièrement ces missions

> *Général*

CONCLUSIONS :

- du côté de la Mairie : tout a été fait dans les règles
- les bateaux se trouvant sur le Domaine Public Maritime, la finalité du dossier relève uniquement des services de l'Etat
- le Maire n'a aucun pouvoir de police en la matière





> *Général*

Anciens Abattoirs : Atelier d'art et d'architecture

6 JUILLET 2017 : délibération entérinant la cession des locaux, pour une période de 30 ans, moyennant un loyer.

La rénovation et l'aménagement étant à la charge de l'architecte CHAUVET.

La salle d'exposition pourra être louée par la Ville 48 semaines par an. Les 4 semaines restantes étant réservées au Cabinet CHAUVET.

Après 18 mois de travaux, inauguration le 1^{er} août.

AVANT





AUJOURD'HUI





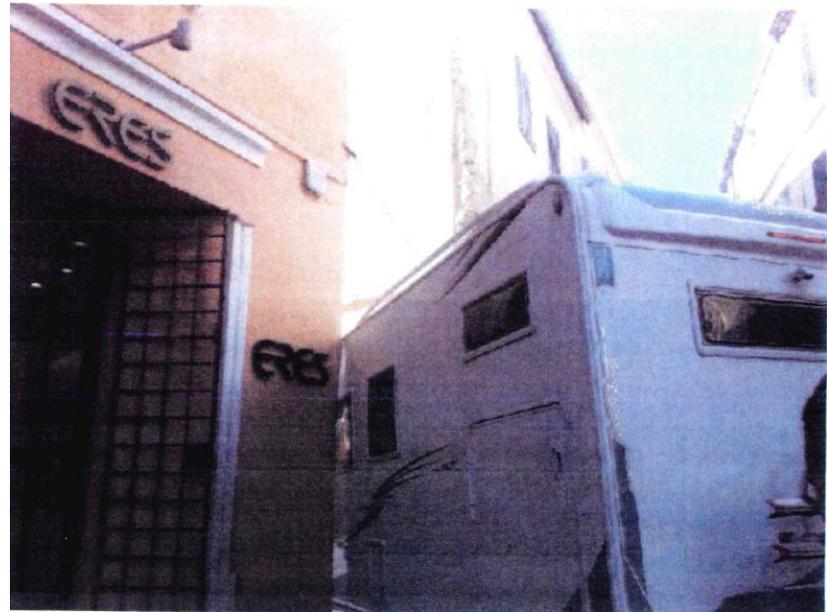


➤ Réponses à vos requêtes

Quartier 1

Circulation routière rues Gambetta / Victor Laugier :







➤ *Réponses à vos requêtes*

Quartier 1

Passage reliant le quai Péri à la rue Allard :

- déplacement de la corbeille à papier,
- remplacement des containers,
- alignement de l'ensemble des dispositifs facilitant la circulation piétonne.



➤ Réponses à vos requêtes

Quartier 2/3

Carrefour de la chapelle du Couvent :
déplacement du passage piéton pour améliorer la sécurité.



➤ *Travaux réalisés*

Général

Entrée de Ville – phase 2 : secteur square de Lattre de Tassigny – traverse du Marbrier et carrefour du 11 novembre et avenue du 8 mai : **2.600.000 € TTC.**

Réhabilitation du stade Aubour : travaux de désamiantage, de démolition et de création de murs de soutènement.

➤ *Travaux réalisés*

Général

Regroupement des 2 écoles primaires sur le site des Lauriers : 1.000.000 € TTC.

Rentrée 2018 : 191 élèves inscrits sur deux sites

Rentrée 2019 : 196 écoliers sur le site des Lauriers

Actuellement, l'école compte 8 classes ouvertes.

A l'issue des travaux (rentrée 2020), 2 salles de classe supplémentaires pourront être utilisées, soit :

10 classes et environ 250 élèves (10 x 25)













➤ *Travaux réalisés*

Quartiers 2 et 3

Rues des Charrons et Grenouillère : renouvellement des réseaux (eaux usées, pluvial), effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public + dallage : **1.000.000 € TTC.**

Salle Jean Despas et maison Coccoz : réfection des façades : **141.000 € TTC.**

➤ *Travaux réalisés*

Quartiers 2 et 3

Tennis Club : rénovation de 3 courts : 200.000 € TTC.



➤ *Travaux réalisés*

Quartiers 2 et 3

Route des Plages : réhabilitation du cadre pluvial (au droit du chantier de la cave coopérative) : **84.000 € TTC.**

➤ *Travaux réalisés*

Quartiers 4 et 5

Montée des Meuniers / chemin des Conquêtes :
renouvellement du réseau d'assainissement, y compris
branchements d'eaux usées : **106.000 € TTC.**

**Route des Salins (du chemin des Vendanges au
carrefour de la Croix Mallet) :** réfection des enrobés :
200.000 € TTC.

> *Travaux en cours ou à venir - Général*

Entrée de Ville : entre l'îlot paysager jusqu'à l'entrée principale du parking du port (Pompiers), y compris parking arrière « Musée de la Gendarmerie » : remplacement :

- des réseaux souterrains,
- des trottoirs,
- de la voirie,
- de la signalisation,
- des espaces verts,
- de l'éclairage public .

800.000 € TTC – durée 4 mois.

> *Travaux en cours ou à venir - Général*

Port du Pilon : aires de carénage (Pilon et abords Société Nautique) :

- réhabilitation complète des aires,
- remplacements de toutes les installations techniques

600.000 € TTC

> *Travaux en cours ou à venir - Quartiers 1 et 2*

Hôtel de Ville, bâtiment ex-Caisse d'Épargne et cinéma « La Renaissance »: réfection des couvertures :
estimation : **500.000 € TTC.**

**Rues Saint-Pierre, du Four et Impasse de la Tour
Vieille :**

- renouvellement du réseau eaux usées, pluviales,
- enfouissement des réseaux,
- extension du réseau d'eaux pluviales

Estimation : 200.000 € TTC

> *Travaux en cours ou à venir* - Quartiers 4 et 5

Chemin de Sainte-Anne (entre le boulevard des Antiboul et la chapelle Saint-Joseph) : renouvellement du réseau d'assainissement eaux usées : octobre et novembre : **134.000 € TTC**

Chemins des Salins, de Capon, route des Carles : actuellement, amélioration et renforcement du réseau d'eau potable, par la Communauté de Communes « pôle Eau ».

SAINT-TROPEZ CLASSIC

DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019

CIRCULATION PERTURBEE en MATINEE
(jusqu'à 13 heures)

> *contacts*

le service environnement

0800 828 123

le secrétariat des

Comités
de **Quartiers**

04 94 55 90 50

comitesdequartiers@ville-sainttropez.fr



Ville de
Saint-Tropez

Comités de Quartiers

j'♥ ma ville, je participe